page 04-05 du 26-08-21_Mise en page 1 24/08/2021 12:44 Page1

Ouverture de la chasse : cap sur la bi

Cette nouvelle saison chasse 2021 - 2022 s'annonce sous de bons hospices tant sur l'abondance du gibier que des actions menées, visant pour la partie nuisibles, les plans de préventions et régulations. Et pour le petit gibier, la mise en route expérimentale d'un développement de pratiques et d'aménagements agricoles et cynégétiques, favorables à la biodiversité. Mais aussi, par une augmentation des inscriptions de candidats aux sessions du permis de chasse qui affichent, tant au niveau national que départemental, une progression de 20 %. De bons présages indispensables à l'équilibre de nos terroirs.

Entouré de techniciens de la Fédération de chasse des P.-O., le président Jean-Pierre Sanson révise les derniers études pour la nouvelle saison cynégétique 2021 - 2022. (Photo Thierry Masdéu)

L'ouverture officielle du sanglier qui a débuté le 15 août dernier, tient ses promesses comme celle du gibier d'eau qui a suivi le samedi d'après. Si les chasseurs n'ont pas encore tous validé leur précieux sésame pour la saison, dont l'ouverture générale tous gibiers est annoncée pour le dimanche 12 septembre, le rendez-vous avec la caille des blés est prévue pour ce samedi 28 août en Cerdagne et Capcir. Techniciens et dirigeants de la Fédération départementale des chasseurs (FDC 66), qui œuvrent à l'année pour le bon déroulé de cette tradition ancestrale, souhaitent que cette saison ne soit pas perturbée par le virus de la Covid-19. *"Au cours de la saison dernière, les mesures contraignantes de la crise sanitaire ont surtout impacté la chasse au petit gibier, qui a été interdite, car considérée comme chasse de loisirs !"* rappelle avec regret, Jean-Pierre Sanson, président de la FDC 66. *"Seule la chasse au grand gibier a pu s'exercer quasi normalement par son caractère de mission de service public, pour réguler les populations et en particulier celle du sanglier"*.

Une densité de colonisations toujours en forte progression, notamment sur les zones de plaines où les dégâts aux cultures et les risques de collisions routières inquiètent toujours autant. Aussi, pour cette régulation mais également pour une prévention en amont sur les cultures, un plan de gestion départemental sanglier, avec des modes d'actions élargis et par zonages, vient d'être officiellement validé par l'État. Cet handicap récurrent fait même l'objet, sur la commune de Calce, d'une initiative inédite, par le regroupement au sein d'une même commission participative de la mairie, des chasseurs et des agriculteurs (voir article ci-contre).

Zone d'étude en Capcir qui allie gestion des espèces et biodiversité. (Photo FDC66)

6 500 détenteurs du permis de chasse dans les P.-O.

Autre souhait majeur de la FDC 66, celui qui concerne la sécurité, volet qui fera l'objet de multiples attentions dès le mois de septembre avec la mise en place de la formation décennale sécurité. *"Inscrite dans la loi chasse du 24 juillet 2019, tout chasseur devra passer cette remise à niveau sécuritaire"* précise Gilles Tibié, directeur de la Fédération départementale des chasseurs. *"C'est à dire que nos 6 500 détenteurs du permis seront obligés de suivre cette formation afin d'obtenir sa validation durant 10 ans !"* Ce perfectionnement sur les règles de sécurité, qui ne sera pas sanctionné d'un examen, fera l'objet de sessions animées par des formateurs au siège de la FDC 66, mais également décentralisées en Vallespir, Fenouillèdes et dans les Aspres. Une volonté affichée de la fédération pour aller à la rencontre des chasseurs et faciliter leurs implications à cette formalité des connaissances. Formation qui pourra aussi être suivie et validée via internet, avec un code d'accès privatif et des règles spécifiques.

Autre constat : au cours de ces derniers mois, la fédération a noté une nette progression des demandes d'inscriptions pour passer l'examen du permis de chasse et, pour la session d'octobre, il resterait encore une dizaine de places. Serait-ce la conséquence du confinement ou bien le message cynégétique du spot TV de la dernière campagne publicitaire nationale ? Toujours est-il que le besoin de nature et de grands espaces reste l'élément moteur des candidats. *"C'est un public essentiellement jeune et dont la moyenne d'âge oscille entre 30 et 35 ans !"* Note avec satisfaction, Fabien Durand, technicien formateur de la FDC 66, qui confirme cette hausse de postulants. *"Comme au niveau national, nous avons une augmentation de 20 % de candidats et qui ne sont pas forcément issus de familles de chasseurs. Ils s'intéressent à la cynégétique et viennent acquérir des connaissances. Je constate également qu'il y a de plus en plus de candidates et lors de la dernière session elles étaient au nombre de huit !"*.

Connaissance des espèces et pratiques culturales

À noter que pour la gent féminine, le pourcentage de réussite à l'examen est de 90 %, un taux bien supérieur à celui des hommes. Si certains pensent que le permis est donné, comme le rappelle le président Jean-Pierre Sanson, c'est loin d'être le cas, comme

page 04-05 du 26-08-21_Mise en page 1 24/08/2021 12:45 Page2

biodiversité

en témoigne le taux de réussite à l'examen qui n'est que de 60 %. *"Auparavant, les questions de l'épreuve portaient essentiellement sur la connaissance des espèces"* argumente le directeur, Gilles Tibié. *"Aujourd'hui, ce volet y est toujours, mais d'autres critères comme celui des règles de sécurité, de la prise en compte de l'environnement en y incluant les usagers de la nature, ont été développés."* Ignoré et trop souvent mal interprété, le rôle des chasseurs, tout comme celui des agriculteurs, est capital dans le maintien de la biodiversité. Pour pallier à cette lacune de connaissances, une conférence sera prochainement divulguée où seront communément exposées les actions menées et futures. Un projet global dans lequel s'inscrit à la fois de nouvelles méthodes culturales et cynégétiques, comme par exemple pour la partie agricole, le respect d'un calendrier d'interventions lié aux exigences et cycles des espèces, ou encore l'utilisation de semences non transformées et non enrobées à dosage légers. *"Dans un premier temps, cette démarche agraire qui se présentera sous la forme du volontariat sera financièrement compensée"* révèle le président de la FDC 66. *"Et pour les années à venir, ces pratiques culturales devraient faire partie intégrante des futures obligations agricoles".*

Fusions d'ACCA

Quant aux actions de la partie cynégétique, comme les lâchers de perdrix rouge, qui sont de véritables révélateurs de l'état des espaces ouverts, ils ne seront plus dédiés qu'au tir, mais pour le repeuplement. L'objectif : maintenir un biotope suffisamment stabilisé pour le développement du petit gibier, avec un acheminement de gestion et éthique de chasse, similaire à celle des prélèvements de cerfs, isards ou mouflons.

Autre nouveauté qui s'affiche au tableau de la chasse, la fusion de certaines ACCA. Celles de Tresseres et Villemolaque ont emboité le pas et toujours sur la même zone des Aspres, trois autres seraient sur le point de le faire. Comme nous l'avions déjà évoqué, cette tendance qui, entre autres, facilite la gestion, l'élargissement et partage des zones de chasse, s'impose assez naturellement. Un élan d'unions que d'autres pourraient certainement suivre cette année.

Thierry Masdéu

Caille des blés en Capcir dans le cadre d'une étude sur son habitat. (Photo FDC66)

Zone en Capcir dans le cadre d'une étude sur la caille des blés et de son habitat. (Photo FDC66)

Mairie de Calce : création d'une commission pour la prévention des cultures

DEPUIS juillet dernier, une commission participative réunissant la mairie de Calce, des élus, des agriculteurs et des représentants de l'ACCA de Calce a été mise en place afin d'essayer d'apporter des solutions de protection aux cultures de la zone, et notamment aux vignobles, fortement impactés par les dégâts récurrents des sangliers.

Las de cette situation, le maire, Bruno Valiente, qui est aussi conseiller communautaire en charge de l'agriculture à Perpignan Méditerranée Métropole, et Philippe Soles, président de la cave de Calce et administrateur à la FDC 66, assurent, grâce à cette commission, un relationnel local et administratif avec les agriculteurs pour les informer des aides mises à leur disposition afin de protéger les cultures. L'indemnisation du raisin n'étant plus l'objectif recherché ni souhaité par les viticulteurs, l'action de cette commission vise à obtenir, en parallèle des aides de la fédération de chasse, des fonds supplémentaires pour financer la mise en place de clôtures pérennes, seules garantes d'une meilleure protection. Ces nouvelles ressources pourraient provenir d'institutions locales, départementales ou régionales, soucieuses de l'économie agricole. Inédite, cette démarche a récemment été présentée à Jean-Pierre Sanson, président de la Fédération des chasseurs, qui espère, au travers de cette commission, trouver un partenaire de choix dans la lutte contre les dégâts du grand gibier pour que cette initiative soit suivie dans d'autres communes. À suivre…

T. M.

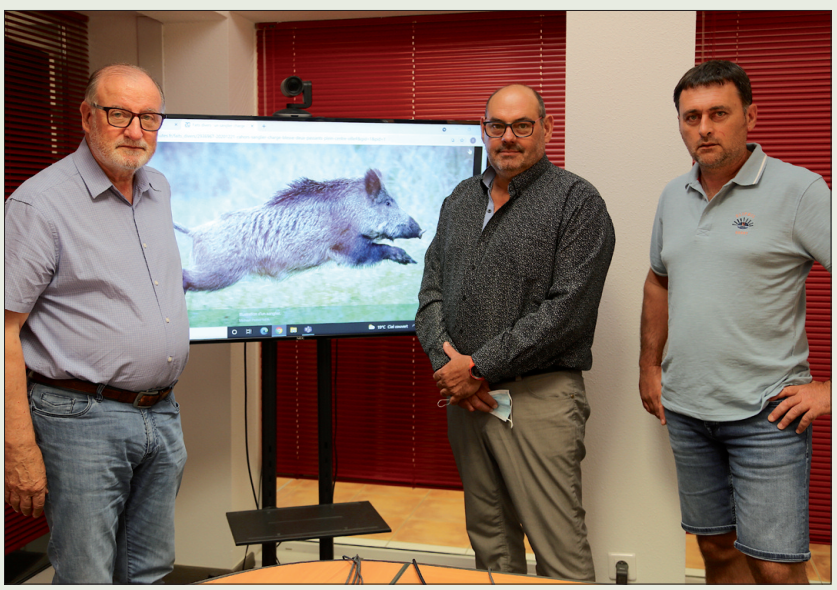

Présentation de la commission participative. De gauche à droite Jean-Pierre Sanson, président de la FDC66, Bruno Valiente, maire de Calce conseiller agricole à PMM et Philippe Soles, président de la cave de Calce et administrateur à la FDC 66. (Photo T. Masdéu)